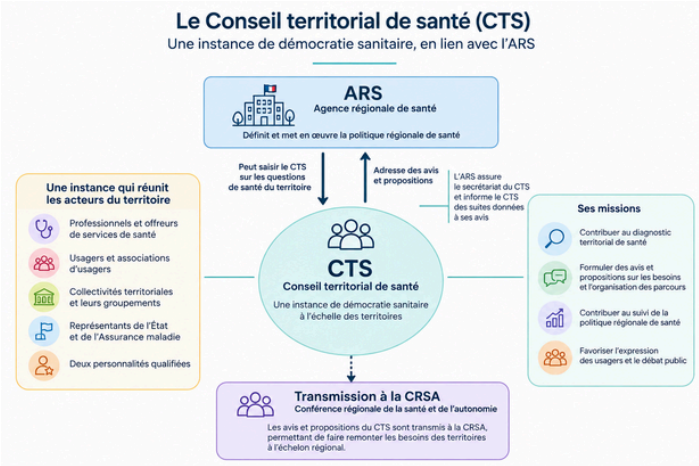
Les Conseils Territoriaux de Santé

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS) SONT DES INSTANCES DE DÉMOCRATIE SANITAIRE À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES.

CONSTITUÉS PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS), ILS RÉUNISSENT PROFESSIONNELS DE SANTÉ, USAGERS, COLLECTIVITÉS, ÉTAT ET ASSURANCE MALADIE POUR AMÉLIORER LA RÉPONSE AUX BESOINS DE SANTÉ.



URPS ORTHOPHONISTES D'ILE-DE-FRANCE
URPS-ORTHOPHONISTES-IDF.FR

CRÉATION ET CADRE

CRÉÉS PAR LA LOI DU 26 JANVIER 2016, LES CTS ONT REMPLACÉ LES CONFÉRENCES DE TERRITOIRE.
LEUR FONCTIONNEMENT EST DÉFINI PAR LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

LEURS MEMBRES SONT DÉSIGNÉS POUR CINQ ANS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARS, SUR PROPOSITION DES ORGANISMES CONCERNÉS OU APRÈS APPEL À CANDIDATURES. LES AVIS ET PROPOSITIONS DU CTS SONT PUBLICS.

MISSIONS

LE CTS CONTRIBUE À LA DÉMOCRATIE SANITAIRE ET À L'AMÉLIORATION DE LA RÉPONSE AUX BESOINS DE SANTÉ DE LA POPULATION SUR SON TERRITOIRE.

IL INTERVIENT POUR :

- PARTICIPER AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ;
- FORMULER DES AVIS ET PROPOSITIONS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARS SUR LES BESOINS DE SANTÉ, L'ORGANISATION DES PARCOURS ET L'ACCÈS AUX SOINS ;
- CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE ET À L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE;
- ÊTRE ASSOCIÉ AU SUIVI DE CERTAINS DISPOSITIFS ET CONTRATS TERRITORIAUX OU LOCAUX DE SANTÉ ;
- CONTRIBUER À L'EXPRESSION DES USAGERS ET À L'ORGANISATION DE DÉBATS PUBLICS SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ.

ORGANISATION

UN CTS COMPREND 34 À 50 MEMBRES, DÉSIGNÉS POUR 5 ANS, AVEC UN MANDAT RENOUVELABLE UNE FOIS.
LA COMPOSITION REPOSE SUR QUATRE COLLÈGES, COMPLÉTÉS PAR DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

- PROFESSIONNELS ET OFFREURS DE SERVICES DE SANTÉ ;
- USAGERS ET ASSOCIATIONS D'USAGERS ;
- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS ;
- REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE ;
- DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARS.

LE CTS COMPREND UNE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE, UN BUREAU, UNE COMMISSION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ MENTALE ET UNE FORMATION SPÉCIFIQUE CONSACRÉE À L'EXPRESSION DES USAGERS, INTÉGRANT NOTAMMENT LES ENJEUX LIÉS À LA PAUVRETÉ ET À LA PRÉCARITÉ.

LIEN AVEC L'ARS ET LA CRSA

LE CTS EST UN ÉCHELON TERRITORIAL DE LA DÉMOCRATIE SANITAIRE, EN LIEN AVEC L'ARS ET LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA).
L'ARS EN ASSURE LE SECRÉTARIAT ET REÇOIT SES AVIS ET PROPOSITIONS SUR LES BESOINS ET ENJEUX DE SANTÉ DU TERRITOIRE.
LES AVIS DU CTS SONT TRANSMIS À LA CRSA, CE QUI PERMET DE FAIRE REMONTER LES BESOINS ET PRÉOCCUPATIONS DES TERRITOIRES AU NIVEAU RÉGIONAL ET DE MIEUX ARTICULER RÉALITÉS LOCALES ET ORIENTATIONS RÉGIONALES DE SANTÉ.